

# AVIS PUBLIC

## AUTORISATION D'UN USAGE CONDITIONNEL

Conformément à l'article 145.33 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. c. A-19.1), un avis public est par la présente donné par le soussigné directeur général et secrétaire-trésorier que lors de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, qui se tiendra le 2 avril 2024 à 19h00, à la salle du conseil au 253, rue Saguenay à Saint-Fulgence, il sera statué sur une demande d'autorisation d'usage conditionnel pour l'exploitation d'une résidence de tourisme.

---

**IMMEUBLE VISÉE :** Cette demande d'autorisation de l'usage conditionnel est présentée en regard de l'immeuble portant le numéro civique 18 rue Valin, propriété de madame Elia Ochoa Carillo.

**NATURE ET EFFETS DE LA DEMANDE :** La demande d'autorisation de l'usage conditionnel de résidence de tourisme a pour objet de permettre, selon les dispositions du Règlement portant numéro 2015-10 Relatif aux usages conditionnels et du règlement de zonage numéro 2015-03, l'exercice de l'usage de résidence de tourisme à l'égard de l'immeuble précité.

---

Des conditions peuvent s'ajouter à l'autorisation de cet usage, conformément à l'article du règlement numéro 2015-10 Relatif aux usages conditionnels.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande d'autorisation lors de l'assemblée du 2 avril 2024.

Donné à Saint-Fulgence, ce 18<sup>ième</sup> jour de mars 2024.

Jimmy Tremblay

Directeur général et secrétaire-trésorier